

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 05 - 21

Séance du 25 mai 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33  
Présents : 28  
Représenté : 5

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence,  
conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var,  
sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints :** Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs  
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**DEROGATIONS  
AU REPOS DOMINICAL  
DES COMMERCES  
DE DETAIL**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN  
Anne-Laure, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia,  
MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI  
Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno,  
BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique,  
LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann,  
PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**POUR LA PERIODE DU  
24 MAI AU 27 JUN 2021**

**Etaient représentés :**

**Adjoint :** Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis  
FERRARA)

**AVIS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames Laurene CATANI (procuration à  
Madame Andrée SAMAT), Helen ETCHANCHU (procuration à  
Monsieur Pascal CORDEIL), Astrid MANOUKIAN (procuration à  
Madame Cynthia GROC), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à  
Monsieur Dominique HOCQUET).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire  
de séance.

Rapporteur : Madame Anne-Laure BEAUDOIN

Accusé de réception en préfecture  
083-21830125-20210525-DEL20210521-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2021  
Date de réception préfecture : 27/05/2021

Par délibération n° 2020.12.18 du 22 décembre 2020 et conformément aux articles L.3132-26 et L.3132-21 du code du travail, le Conseil Municipal a autorisé exceptionnellement l'ouverture de l'ensemble des commerces de détail de toute nature et a validé le calendrier d'ouvertures dominicales possibles pour l'année 2021.

Par délibération n° 2021.01.11 du 26 janvier 2021 le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur de possibles dérogations au repos dominical qui autorisaient l'ensemble des établissements de vente au détail à donner le repos hebdomadaire par roulement à tout ou partie de leurs salariés entre le 1<sup>er</sup> et le 28 février 2021.

Par courrier du 12 mai dernier et conformément aux dispositions de l'article L3132-20 du code du travail, Monsieur le Préfet envisage d'octroyer à l'ensemble des établissements de vente au détail qui mettent à disposition des biens et des services sur le territoire du département du Var, une dérogation au repos dominical en les autorisant à donner le repos hebdomadaire par roulement à tout ou partie de leurs salariés entre le lundi 24 mai et le dimanche 27 juin 2021.

Cette dérogation aurait pour objet d'autoriser l'ouverture dominicale de l'ensemble des commerces de détail **les dimanches 30 mai, 6, 13, 20 et 27 juin 2021** afin de permettre à ces établissements, d'une part, de compenser partiellement la baisse importante d'activité et de chiffre d'affaires qu'ils ont subie suite aux mesures mises en place pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et, d'autre part, d'offrir à leur clientèle une plus grande amplitude d'ouverture, et ainsi de mieux réguler les flux dans les établissements et d'accroître l'efficacité du protocole sanitaire qui y est applicable en limitant le nombre de clients susceptibles d'y être accueillis simultanément.

A ce titre et en application de l'article L.3132-21 du code du travail, le Conseil Municipal et la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume sont appelés à émettre un avis sur ces possibles dérogations au repos dominical qui autoriseraient l'ensemble des établissements de vente au détail à donner le repos hebdomadaire par roulement à tout ou partie de leurs salariés entre le lundi 24 mai et le dimanche 27 juin 2021.

Le Conseil Municipal,

Adopte l'exposé qui précède,

Emet **un avis favorable à l'unanimité** sur ces dérogations au repos dominical en vue d'autoriser l'ensemble des établissements de vente au détail à donner le repos hebdomadaire par roulement à tout ou partie de leurs salariés entre le lundi 24 mai et le dimanche 27 juin 2021.

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Var.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20210525-DEL20210521-DE Date de télétransmission : 27/05/2021 Date de réception préfecture : 27/05/2021
--